

Savign'infos 2024



27 Septembre

Mairie de Savigny le Sec

Sous la présidence de STAIGER Jean-Michel

Présents :

BENINCA Catherine
DEMOUGEOT Sylvie
DOUVIER Jean-Christian
GREBILLE Pierre-Jean
MARQUIE-JACQUIN Aurore
MUNAROLO Catherine
PELLICOLI Joachim
PORCHERET Gérard
ROGER Jean-François
SAUVAIN Marie-Françoise
SICCARDI Martine
THOUVENIN Hélène

Absents excusés :

de SAINT-ALBIN Philippe pouvoir donné à MUNAROLO Catherine

Secrétaire de séance : PELLICOLI Joachim



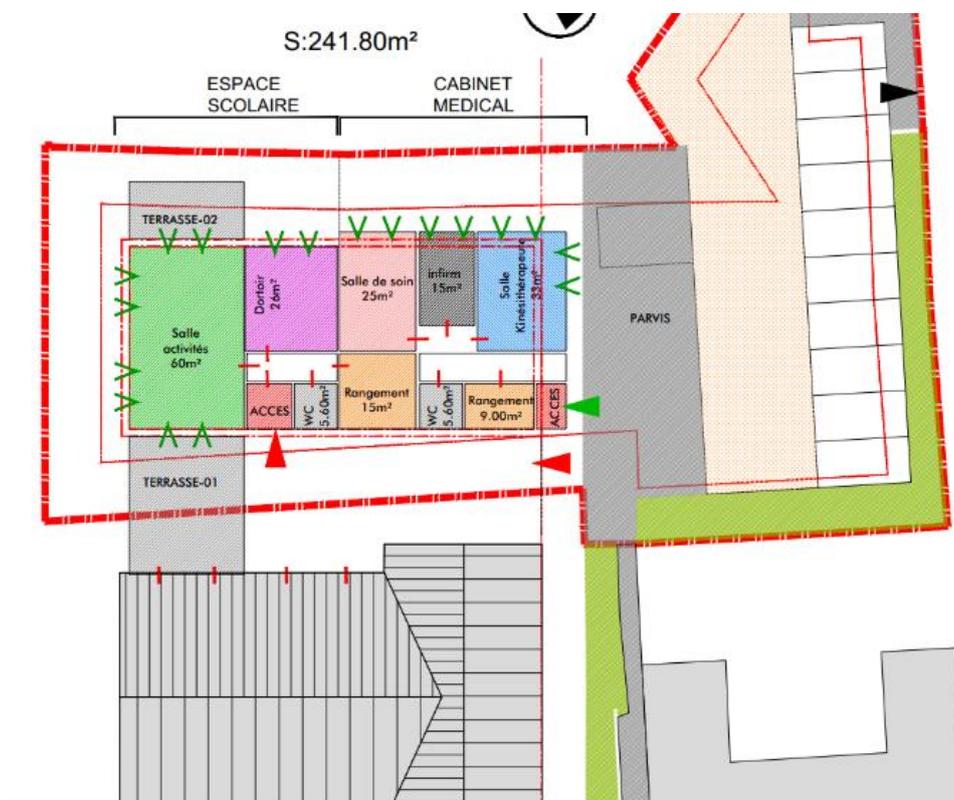
03 80 35 75 79
mairie@savigny-le-sec.fr

La lecture du dernier compte-rendu n'a fait l'objet d'aucune remarque et celui-ci a été validé.

Projets

Présentation esquisses (projet espace scolaire / cabinet médical)

L'architecte Monsieur Jordi BARTHE du cabinet ARCHIDUCS après avoir rencontré les enseignants de l'école maternelle pour finaliser l'espace scolaire a élaboré 3 esquisses. Ce nouveau bâtiment sera édifié sur le terrain situé à l'arrière de l'école maternelle. Après présentation, l'équipe municipale et les enseignants envisagent de retenir celle qui est présentée ci-dessous. La commission travaux se réunira la semaine prochaine afin l'architecte prenne en compte les différentes remarques apportées par la commission, les enseignants et le conseil municipal pour élaborer un avant-projet.



Bac de tri sur espace public

Nous avançons sur le projet de tri sélectif sur l'espace public en partenariat avec le SMOM d'Is sur Tille et l'ADEME. Ces poubelles permettront de déposer les déchets, après les avoir triés, sur l'espace public (déchets recyclables, verre et déchets non recyclable). Nous espérons concrétiser ce projet dans les mois à venir.



Finances

Création régie de recettes/dépenses



Afin de pouvoir effectuer plus facilement des achats pour de petites sommes et faciliter notamment la gestion de la résidence senior, monsieur le maire propose de créer une régie d'avance de recettes et dépenses avec un compte spécifique bénéficiant d'une carte bancaire (plafond annuel : 2 000 €).

Le conseil municipal est favorable à la création de cette mesure.

Admission en non-valeur (créances non payées)

Le Trésor Public nous a avertis que plusieurs sommes n'ont pas été recouvertes malgré les différentes relances effectuées au cours des dernières années. Il s'agit de différentes petites dettes irrécupérables aussi bien sur des particuliers que des entreprises. Le montant de ces créances ne permet pas d'engager une procédure plus sévère. La somme totale des créances non payées s'élève à 527.04€ et sera recouvrée par la mairie.



Le conseil valide cette proposition.

Décision modificative budgétaire



Le point précédent « Admission en non-valeur » nous impose de prendre une modification budgétaire afin d'inscrire la dette de 527,04€ à la charge de la collectivité.

Le conseil municipal approuve cette délibération.

Convention occupation domaine public réseau gaz

Une compensation est versée chaque année pour différents réseaux, dont le gaz. Cette année, pour donner suite à une modification législative, cette compensation a été réévaluée. Une nouvelle convention doit être signée



Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer cette nouvelle convention.

Travaux

Installation rideau buvette halle

La mairie vient de recevoir la notification de l'octroi d'une subvention (50 % fourniture et montage) pour l'installation d'un rideau devant la buvette de la halle.



Le conseil municipal mandate monsieur le maire pour signer le devis.

Résidence Savign'Or

L'entreprise Colas a repris les travaux d'aménagement extérieur. Ils sont finalisés en attente de la pose de la couche d'enrobés qui sera mise en place vendredi 11 octobre.



Compte rendu réunions

Projet de fusion communautés de communes



Un projet de fusion de 3 communautés de communes regroupant notre communauté de commune Forêts-Seine et Suzon avec la COVATI (Is-sur-Tille) et Tilles et Venelle (Grancey-le-Château/Selongey). Ce nouvel EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) regrouperait 66 communes et plus de 25 000 habitants. Les élus regrettent de n'être informés que par la presse locale. Ils constatent que le périmètre ne se ferait qu'avec des communes au nord de la nôtre à contre sens des déplacements logiques vers Dijon métropole et sans cohérence avec le bassin de vie.

Gestion courante

Recrutement ATSEM

Nous employons actuellement 1,5 Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) : Martine HERVE à temps plein et Isabelle QUILLIEN à mi-temps. Mme HERVE fera valoir ses droits à la retraite d'ici les vacances de la Toussaint. Nous lui souhaitons d'ores et déjà une retraite épanouissante.

La municipalité, en concertation avec les écoles, considère qu'il est particulièrement avantageux de disposer de deux agents le matin. Cela permet d'organiser des activités de manière plus qualitatives et efficaces. En conséquence, Mme QUILLIEN passera à un poste à temps plein. Durant l'année scolaire 2023-2024, Marie-Loup BENINCA a apporté satisfaction à l'école maternelle en tant que remplaçante. Mme BENINCA sera ainsi affectée à un poste d'ATSEM à mi-temps et complètera son emploi avec les tâches de ménage dans les classes

Délivrance coupe affouages



Le garde forestier nous indique que les coupes d'affouages ont pris du retard vis-à-vis des plans initiaux. Afin de respecter le plan de gestion, il propose de baliver au printemps 2025 la coupe zone qui ne sera exploitée qu'à partir de 2027. Comme indiqué dans le plan initial, la zone suivante est celle indiquée en jaune sur la carte ci-dessous. Afin de respecter le règlement de l'ONF les 3 garants actuels sont reconduits :

- Gilles CHAGNOT
- Pierre GREBILLE
- Gérard PORCHERET



Plan de la coupe 2027-2029 (tracé jaune)

Action contre maître œuvre résidence senior

La résidence Savign'Or a connu de nombreux retards. Notre collectivité n'a pas été satisfaite des prestations du maître d'œuvre le cabinet "FORMA3" anciennement ROUX. La fin de ce chantier est intervenue avec plus d'un an de retard. En ce qui concerne le lot 1 VRD attribué à l'entreprise Aller (société mise en liquidation en janvier 2024), des situations ont été validées par le M O alors que les travaux n'étaient pas réalisés. Un important sinistre électrique s'est produit quelques jours avant la réception des travaux. A partir de sondages réalisés, il s'avère que la pose des différents réseaux ne sont pas conformes (profondeur insuffisante, couche sableuse de protection peu épaisse, pas de grillage avertisseur, réseaux parfois superposés et pas suffisamment espacés entre eux...). Pour autant ce cabinet a fait payer à la collectivité le montant des travaux correspondant au CCTP selon les prescriptions imposées et les normes à respecter.



Dans un premier temps ENEDIS est intervenu pour reprendre une partie du réseau (côté route du lotissement dont les aménagements extérieurs n'étaient pas terminés) afin de le remettre aux normes pour un montant de plus de 25 000€ ; Le devis a été accepté par le SICECO qui assure la compétence électrique pour le compte de notre commune.

Monsieur le maire a rencontré dernièrement en même temps le Président du SICECO et le directeur régional d'ENEDIS qui lui ont indiqué que la décision de reprendre la deuxième partie du réseau électrique entre les bâtiments s'imposait et qu'un rapport allait suivre. Enedis est sur le point de finaliser un nouveau devis qui est estimé à 75 000€.

Monsieur le maire a demandé au responsable (courrier envoyé en recommandé avec AR) comment il envisageait d'intervenir pour prendre en charge les frais qui n'incombaient pas à la collectivité.

Compte tenu des réactions du cabinet FORMA3 qui se dédouane de toute responsabilité et qui ne propose rien et afin de préserver les intérêts de la collectivité monsieur le Maire propose de lancer une procédure judiciaire contre le maître d'œuvre.

Le conseil municipal décide de porter ce dossier devant le tribunal afin d'obtenir réparation.

Location appartement

Un des logements de la mairie va se libérer dans les semaines à venir. Une personne avec un enfant scolarisé sur la commune a déjà fait savoir son intérêt pour ce logement. La municipalité retient cette candidature afin d'aider cette famille.

Aménagement terrain



Parcelle à planter (tracé rouge)

La municipalité a récupéré des terrains (bien sans maître) cf. carte parcelle en rouge. Le conseil municipal envisage de planter une vigne ainsi que des arbres truffiers sur une de ces parcelles. Il est également envisagé la création d'une « forêt des enfants » sur une parcelle située vers l'ancienne décharge. C'est une plantation d'arbres annuel correspondant aux enfants nés sur notre commune.

Afin de préparer ces terrains, il est nécessaire de les remettre en état. Un engin devra travailler le sol afin de le préparer pour les plantations à venir. Cette prestation est budgétée à environ 1 500€.

Location de la salle commune de la résidence sénior

Le conseil municipal souhaite louer la salle d'activités de la résidence sénior (uniquement aux habitants de la commune) afin d'exploiter au maximum celle-ci. Le prix sera fixé à 180€ la journée. Une commission va se réunir afin de définir les critères de cette mise en location (horaires de location afin de respecter le calme de la zone, identification des loueurs...).



Informations courantes

Scouts

La maîtrise des Scouts et Guides de France, 17ème Dijon - Saint-Exupéry souhaite venir camper durant plusieurs week-ends sur notre commune. Ils sont venus visiter différents lieux de la commune et se sont montrés intéressés par le terrain de l'argillère situé au-dessus du terrain de foot le long de la haie.

Durant leur venue (une fois par mois), ils vont collecter du bois mort afin de se chauffer et de construire de petites structures utiles à leur campement. Plusieurs personnes adultes se porte caution. Ils s'engagent à respecter les lieux mis à leur disposition et à laisser le terrain complètement déblayé à la fin du premier semestre 2025. Cette compagnie s'engage à mener sur la commune différentes actions qui s'inscriront.

Le conseil municipal accepte l'installation temporaire de ce camp scout.

Ecole maternelle

Label E3D

La municipalité soutient l'initiative de l'école maternelle dans son projet de vie d'École en Démarche de Développement Durable « E3D ». L'école vient d'obtenir le label E3D niveau 2. Un comité de projet va définir les actions et initiatives à réaliser sur cette année scolaire 2024-2025.

Élagage

La municipalité a fait intervenir un élagueur professionnel pour tailler les arbres de l'école maternelle. Lors de cette intervention, l'élagueur a également taillé divers arbres de la commune, notamment vers l'aire de jeux des enfants.

Robinetts thermostatiques connectés

Un thermostat connecté permet d'ajuster la température de votre logement en temps réel, en fonction de la météo, du moment de la journée ou de paramétrages de votre choix à partir d'une application quel que soit l'endroit où vous vous trouvez. Vous pouvez désormais bénéficier d'une aide financière lorsque vous faites installer un tel dispositif chez vous, que vous soyez propriétaire ou locataire et quel que soit votre niveau de revenu. Cette aide financière est attribuée dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). Pour en bénéficier il est cependant nécessaire que la construction de votre logement ait été achevée depuis plus de 2 ans et qu'il ne s'agisse pas d'un système de chauffage collectif. Vous



peuvent bénéficier de la fourniture et de la pose gratuitement. Vous n'aurez à payer que le montant de la TVA à un taux de 5 % soit entre 30 et 50 € en fonction du nombre de radiateurs équipés. Des robinets ou des dispositifs peuvent s'adapter individuellement sur la plupart des radiateurs à eau ou électriques

Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), s'équiper d'un thermostat programmable connecté permet de réduire jusqu'à 15 % sa facture de chauffage.

Vous pouvez vous renseigner à partir du site : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16968>

Si vous êtes intéressés vous pouvez contacter l'entreprise de votre choix qui rentre dans ce dispositif. La commune sur votre demande peut vous conseiller une entreprise, qui les années antérieures, intervenait pour réaliser l'isolation à un euro et qui a déjà installé chez différents particuliers de la commune ce type de matériel rapidement et efficacement.

Manifestations et activités



Opération nettoyons la nature

Pour la cinquième année consécutive, la commission environnement de la commune a participé à l'opération nationale "nettoyons la nature". Avec une bonne participation regroupant des enfants et leurs parents, cette initiative a été bénéfique.

Quatre équipes ont été constituées et se sont réparties dans différents

secteurs de la commune.

Au retour des équipes, les éléments ont été triés afin de pouvoir en recycler et en valoriser un maximum.

Il est encourageant de constater que la collecte est de moins en moins importante d'année en année. La participation à cette opération annuellement est certainement une des raisons mais les actions de la commission environnement qui sensibilise les citoyens au respect de la nature en est certainement une autre.
Merci à tous les participants. Votre action est très utile.

Apéritif de rentrée

Comme chaque année, après la rentrée scolaire et la reprise des activités, le comité des fêtes invite la population à partager gratuitement un apéritif dînatoire.

C'est l'occasion de se retrouver, d'échanger et de partager un moment convivial entre les différentes générations.



En début de soirée, les nombreuses personnes présentes ont pu assister à une démonstration de danse country par le club "Angels Line Dance" de Norges-la-Ville.

Cette soirée a été très appréciée et a pu être maintenue malgré le froid car elle s'est déroulée sous la halle qui pour ce genre de manifestation est indispensable.

Merci aux nombreux bénévoles pour l'organisation de cette manifestation et pour le service assuré au cours de la soirée.

Thé dansant

Le comité des fêtes organise un thé dansant **jeudi 3 octobre** à partir de 14h00 à la salle des fêtes. Ce thé dansant sera animé par Benjamin DURAFOUR qui est professionnel et qui anime régulièrement des thés dansants. Bonne ambiance assurée.

L'entrée est de 12€ par personne. Pour plus d'information, vous pouvez contacter Régis DEMOUGEOT - 3, impasse des Frênes - e-mail : s.r.demougeot@orange.fr - tél. 06.88.46.63.76



Prochain conseil municipal
Vendredi 18 octobre 2024